

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Septembre 2025

L'an 2025 et le 17 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de la Mairie sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette Maire

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COURTOIS Corinne à Mme DUBOIS Nathalie, M. MATHAULT Bernard à M. CHALOPIN Jean-Pierre

Excusé(s) : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 08/09/2025

Date d'affichage : 11/09/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. CHALOPIN Jean-Pierre

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Tarifs Jardins Passion 2025 - D2025_09_44

Création d'un poste de vacataire pour l'entretien des bâtiments communaux - D2025_09_45

Création d'un poste de vacataire pour la restauration scolaire - D2025_09_46

Avenant n°1 au lot n°3 : champ de 11 sondes - D2025_09_47

Avis du conseil suite au départ d'un locataire concernant un logement communal - d2025_09_48

Assurance du personnel - D2025_09_49

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 septembre 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025.

En application de la délibération D2020_05804 du 27 mai 2020 et de la délibération D2020_07_02 du 01 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Madame le Maire pour exercer un certain nombre de délégation, conformément aux articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, des décisions que madame le maire a été amenée à prendre depuis le dernier conseil municipal en date du 28 juillet 2025.

Décision n°123 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de câbles électriques et fourreaux destiné à l'installation de la vidéo protection pour un montant de 243,61 € TTC.

Décision n°124 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'impression des exemplaires du « Trait d'Union » pour un montant de 570,00 € HT.

Décision n°125 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat d'un panneau signalétique et de sa pose, en remplacement de celui endommagé lors du sinistre rue de la Vallée pour un montant de 1 032,00 € TTC.

Décision n°126 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant la réalisation d'une place de parking Résidence Beauséjour pour un montant de 956,12 € TTC.

Décision n°127 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant le curage du fossé route de Bouy pour un montant de 552,00 € TTC.

Décision n°128 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant une tranchée, pour le passage d'un câble pour alimenter les caméras de surveillance, pour un montant de 920,93 € TTC.

Décision n°129 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant la prestation de nettoyage de la garderie pour un montant de 126,00 € TTC.

Décision n°130 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de panneaux signalétiques mentionnant la vidéo protection de la commune pour un montant de 811,80 € TTC.

Décision n°131 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat d'un onduleur pour un montant de 534,72 € TTC.

Décision n°132 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de cartouche d'encre pour la machine à affranchir d'un montant de 236,40 € TTC.

Décision n°133 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat d'une carte géographique destiné à la classe CM2 pour un montant de 20,00 € TTC.

Tarifs Jardins Passion 2025

réf : D2025_09_44

Monsieur Chalopin, Maire Adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 24 février 2025 relative aux encarts et entrées de la manifestation Jardins Passion qui se déroule du 27 au 28 septembre 2025.

Des prestations viennent s'ajouter à celles votées le 24 février dernier et précise qu'il y a lieu de voter les tarifs de celles-ci :

Boissons en Canettes (33cl)	2 €
Bouteilles d'eau (50cl)	1 €
Croque-monsieur	3 €
Tarte salée/sucrée, gâteau, viennoiserie	2 €
Crêpes	2 €
Bol amuse-bouche	3 €
Verre Vin	2 €
Bouteille vin	12 €
Bouteille Repas	8 €
Planche apéritive	9 €
Frites (250g)	3 €
Jus de pommes (la bouteille)	3 €
Jus de pommes (le verre)	1 €

Encarts publicitaires

Encarts exceptionnels (6.5 x 8.5)	100 €
Encarts exceptionnels (9 x13)	200 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs et encarts proposés ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent

Création d'un poste de vacataire pour l'entretien des bâtiments communaux
réf : D2025 09 45

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur AYIVI, Maire Adjoint indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les missions d'entretien auprès de nos bâtiments communaux pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :
- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- autorise Madame la Maire à recruter un vacataire pour la période 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025
- fixe la rémunération de chaque vacation d'entretien des bâtiments communaux :
- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14.97 €.

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent

Création d'un poste de vacataire pour la restauration scolaire

réf : D2025 09 46

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur AYIVI, Maire Adjoint indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour la restauration scolaire pour la période du 29 septembre 2025 au 07 juillet 2026.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :
- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14.97 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- autorise Madame la Maire à recruter un vacataire pour la période du 29 septembre 2025 au 07 juillet 2026
- fixe la rémunération de chaque vacation d'entretien des bâtiments communaux :
- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14,97 €.
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui en découlent

Avenant n°1 au lot n°3 : champ de 11 sondes

réf : D2025 09 47

Madame le Maire rappelle que la commune de BERRY-BOUY porte le projet de création d'un réseau de chaleur sur géothermie pour les bâtiments communaux, projet pour lequel les travaux supplémentaires suivants sont à prévoir.

Les premiers résultats de la modélisation indiquent que des linéaires supplémentaires de sondes sont nécessaires. Il était initialement prévu 1 400 ml.

Suite à l'étude de la géomodélisation, il a été décidé d'ajouter 600 ml supplémentaires (soit 3 sondes de 200 ml).

L'accord de prix pour les 600 ml supplémentaires signé par la société AUVERGNE FORAGE est en pièce jointe. Le prix est de 62 830 € HT soit 75 396 € TTC.

Le montant initial du marché passe de 160 190.00 € HT soit 192 228.00 € TTC à 223 020.00 € HT soit 267 624.00 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° D2025_05_24 attribuant les marchés de travaux ;

CONSIDERANT que, dans le cadre des travaux de création d'un réseau de chaleur sur géothermie pour les bâtiments communaux, des modifications de la masse des travaux initialement prévus sont nécessaires ;

CONSIDERANT que ces modifications imposent la passation d'un avenant ;

CONSIDERANT que le marché concerné est le suivant :

- Marché n° M2025003
 - LOT N° 03 CHAMPS DE SONDES
 - Notifié à l'entreprise AUVERGNE FORAGE de Lezoux (63) le 22 mai 2025
 - Pour un montant total de 160 190,00 € HT soit 192 228,00 € TTC.

CONSIDERANT que l'objet et l'incidence financière de l'avenant sont les suivants :

- Objet de l'avenant :
 - Ajout de 3 sondes de 200 ml chacune, soit 600 ml de sondes au total.
- Incidence financière :
 - Plus-Value de 62 830,00 € HT soit 75 396,00 € TTC
Représentant une augmentation de 39,22 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Accepte l'avenant n°1 au lot 3 Champs de sondes
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant suivant :
 - Avenant n°1 au marché n° M2025003 avec la société AUVERGNE FORAGE pour un montant de
62 830,00 € HT soit 75 396,00 € TTC
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

Avis du conseil suite au départ d'un locataire concernant un logement communal
réf : d2025 09 48

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de locataire signifiant son préavis pour le logement de la commune.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune devra effectuer les diagnostics obligatoires au départ du locataire ; dans le but soit de relouer le logement, soit de le mettre en vente.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à faire les démarches nécessaires pour une location ou une vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires pour une location ou une vente.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents qui en découlent

Assurance du personnel
réf : D2025 09 49

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'assurance du personnel arrive à échéance au 31 décembre 2025.

La CIGAC gérée par l'intermédiaire de Groupama nous a envoyé un bulletin de renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

Madame le Maire précise également qu'une étude a été réalisée par la CNP Assurances en lien avec le Centre de Gestion du Cher.

Suite aux propositions d'assurances transmises :

- Cigac (Groupama) avec un taux applicable en 2026, frais de gestion inclus :
 - Pour la CNRACL, taux : 12.64 % (dont 0.28 % en décès)
 - Pour l'IRCANTEC, taux : 1.65 %

- CNP Assurances avec un taux applicable en 2026, frais de gestion en supplément
Pour la CNRACL, taux de 6.17%, frais de gestion à 0.39% (option décès incluse dans le contrat CNRACL)
Pour l'IRCANTEC, taux de 1.60%, frais de gestion à 0.10%

Après analyse et échange sur les deux propositions, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la proposition d'assurance du personnel CNP Assurances à effet du 1^{er} janvier 2026
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Dit que les crédits seront à inscrire au budget 2026

Questions diverses :

Monsieur le Maire Adjoint fait un point sur les ressources humaines,
Monsieur le Premier Adjoint fait part de l'avancement des travaux concernant la géothermie
Madame le Maire rappelle que les Jardins Passion ont lieu le samedi 27 et 28 septembre 2025.

Séance levée à 19h45

En mairie, le 22/09/2025

Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY




Le secrétaire de séance
Jean Pierre CHALOPIN

